



DELIBERATION
N° CM 37/114/2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 17 décembre 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 10 décembre 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, Mme Marie-Christine HARISLUR, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Christine ROUSSET, M. Julien BOUILLON, M. Philippe CHERY, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier MALECAMP qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Nicolas PIOT qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Sophie Anne PÉAN

ABSENTE : Mme Adeline CLOGENSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrick BONNEMYE

- **Budget 2025 – Autorisation d'utilisation des crédits d'investissements dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant, jusqu'à l'adoption du budget et après autorisation du Conseil Municipal, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts hors AP/CP au budget précédent, et du tiers des crédits ouverts en AP/CP au budget précédent,

Vu le règlement budgétaire et financier de la Commune d'Ollainville, approuvé par délibération n° CM 166/028/2022 du 22/03/2022,

Considérant que le budget primitif 2025 n'est pas encore voté,

Considérant que les crédits de dépenses réelles d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2024, hors remboursement de la dette, crédits de report et opérations d'ordre se sont élevés à 2 092 339.00 €,

Considérant la limite maximum fixée à 25% des crédits ouverts hors AP/CP en 2024, ceux-ci s'élevant à 1 074 933.00 Euros,

Considérant la limite maximum fixée à 1/3 des crédits ouverts en AP/CP en 2024, ceux-ci s'élevant à 1 017 406.00 Euros,

Considérant que des dépenses nouvelles d'investissement, hormis les remboursements de la dette et les dépenses engagées sur l'exercice antérieur, pourront être engagées, liquidées ou mandatées avant le vote du budget primitif 2025, dans les limites fixées ci-dessus,

Considérant que les crédits faisant l'objet de la présente délibération seront inscrits au budget primitif 2025,

Madame Marie-Hélène CHAPDELAIN, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, Ordonnateur, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites déterminées ci-dessous, par référence aux crédits ouverts en 2024 :

1 - Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2024	Dépenses d'investissement maximum autorisées avant vote du BP 2025 (25%)
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles	59 812.00 €	14 953.00 €
204	Subventions d'équipement versées	19 820.00 €	4 955.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 552 904 €	388 226.00 €
27	Autres immobilisations financières	459 803.00 €	114 950.75 €
TOTAL		2 092 339.00 €	523 084.75 €

Dit que les dépenses d'investissement sont affectées de la manière suivante :

Chapitre Opération	Imputation	Fonction	Montant
22 – Fêtes et Cérémonies	21621-Biens sous-jacents (Stèle monument aux morts – Guerre d'Algérie)	023	2 300 €
31 – Centre de Loisirs	21318-Autres bâtiments publics (Reprise carrelage et protections inox de la laverie cuisine)	331	1 000 €
51-Ecole des Boutons d'Or	21351-Bâtiments publics (Câblage et pose bouton poussoir pour interphone Ecole des Boutons d'Or)	020	690 €
53-Ecole élémentaire Jacques Prévert	21351-Bâtiments publics (Pose d'une double porte sous le préau) (Remplacement du portail)	020	3 900 € 3 300 €
63-Mairie	2188-Autres matériels (Machine à café)	020	150 €
64-Propriété de l'Orangerie	21351-Bâtiments publics (coffre PAC et contrôle à distance)	020	1 100 €
65-Centre technique municipal	21828-Autres matériels de transport (Camion Benne)	020	65 000 €
84 – Ecole Claudine Hermann	21312 – Bâtiments scolaires (Remplacement Blocs portes) (Vitrine pour vestiges archéologiques) (Talkie Walkie pour PPMS)	213	1 250 € 4 000 € 200 €
SOUS-TOTAL 1			82 890 €

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	2761 – Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé (participation à la construction de l'école de la ZAC des Belles Vues)	020	135 300 €
SOUS-TOTAL 2			135 300 €
TOTAL GENERAL			218 190 €

99_DE-091-219104619-20241217-CM371142024

2 - Dépenses d'investissement en AP/CP :

AP/CP n°	Libellé	Crédits ouverts en 2024	Dépenses d'investissement maximum autorisées avant vote du BP 2025
7	Construction d'une cuisine centrale	54 191.00 €	13 547.75 €
9	Construction du Dojo	92 521.00 €	23 130.25 €
10	Extension Ecole de la Roche	870 694.00 €	217 673.50 €
TOTAL		1 017 406.00 €	254 351.50 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE**

- **Autorise** le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-dessus.

- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2025.

Le 18 décembre 2024

Jean-Michel GIRAudeau, Maire



Mis en ligne le 23/12/2024 à 17h46

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104619-20241217-CM371142024